



Association régie
par la Loi de 1901

QUALITÉ DE VIE ET URBANISME À VERT LE PETIT

Janvier 2008

La lettre d'information de l'association *Qualité de vie et Urbanisme à Vert Le Petit*

Site Internet : www.vert-le-petit.com Contact : qualitedevie.vlp@gmail.com

EDITORIAL

L'année 2008 démarre et les travaux continuent.

Jamais la commune n'avait autant croulé sous les travaux : rue Pasteur, rue de la Liberté, rue des Vergers, rue Marcel Charon, crèche, nouveau quartier.

Certains sont à peine terminés que d'autres arrivent (place du village, rue de la Liberté 2^{ème} round...)

Nous sommes tous concernés par ces travaux utiles parfois, contestés souvent.

A l'approche des élections, les projets fleurissent en tous sens et la vie du village en est perturbée.

En attendant, Qualité de vie & Urbanisme continue son action et suit les procédures juridiques en cours malgré le silence constant de la municipalité.

Le bureau

À l'occasion de cette nouvelle année Qualité de Vie et Urbanisme vous présente ses meilleurs vœux

SOMMAIRE

Page 2 – La rue de la Liberté : un dialogue de circonstance

Page 3 – SCOT et 450 logements

Page 4 – Répartition des logements sociaux

ACTUALITES

30 janvier 2008 :

Réunion publique sur les aménagements de la rue de la Liberté suite aux demandes Vertoises.

Nomination des rues du nouveau quartier :

Le 16 Novembre 2007, la municipalité a dénommé les rues du nouveau quartier de la cheminée blanche de la façon suivante : Rue Lucie Aubrac, Rue Jean Moulin, Rue de la Solidarité, Rue d'Ayorou, Rue des vingt-huit Arpents, Rue des Noyers et Rue du Haut des Vignes.

CONDOLEANCES

Il était notre ami et membre actif de notre association :

Jean-Baptiste VAILLANT nous a quittés le 8 décembre 2007 après un long combat contre la maladie. Nous garderons le souvenir d'une personne attachante qui aimait se promener dans les rues de notre village pour discuter avec les Vertois qu'il connaissait bien.

LA RUE DE LA LIBERTE : UNE CONCERTATION DE CIRCONSTANCE !

La municipalité prévoit de commencer l'aménagement de la rue de la Liberté alors que la rue Amand Louis n'est toujours pas terminée. Un premier projet nous avait été présenté le 11 Octobre 2007, premier projet contesté car beaucoup de points posaient problème (stationnements en alternance, choix du trottoir réduit, accès crèche, ...).

Après l'intervention, à notre demande, de l'Association des Paralysés de France – APF – la municipalité nous convie en réunion publique, pour nous présenter un nouveau projet d'aménagement de la rue de la Liberté.

Nous aurions préféré que les travaux de finition de la rue Amand Louis fassent l'objet des priorités de la municipalité.

Petit rappel : Le 11 Octobre 2007, la municipalité aidée par un bureau d'études présentait son projet – **bouclé** – de l'aménagement de la rue de la liberté.

Les Vertois présents ont soulevé les nombreuses aberrations de ce projet.

Pendant 2 heures, la municipalité nous a expliqué que ce projet était **réfléchi** et qu'il serait difficile de le soumettre à modifications, le contrat avec le bureau d'études ne prévoyant pas cette possibilité.

Devant l'insistance générale, la municipalité a donc revu sa copie. Aujourd'hui, nous ne connaissons pas encore la teneur du nouveau projet.

Venez nombreux le 30 janvier 2008 à 20h00 pour veiller au bon aménagement de la rue principale de notre village.

Ce retournement de la municipalité est « historique ». De mémoire, nous n'avons jamais été aussi bien écoutés pour un projet.

- Pourquoi aucune concertation sur l'aménagement de la rue Amand Louis, sur les travaux de la rue Pasteur, sur l'emplacement de la crèche ?
- Pourquoi 450 logements d'ici 2016 ?

La municipalité se contente de réunir les riverains ponctuellement concernés par les travaux d'aménagement, alors que c'est la qualité de vie de chacun des Vertois qui est touchée.



LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE – SCOT - ET LES 450 LOGEMENTS

Nous vous l'avons annoncé dans notre précédente lettre, Madame Labarre et son équipe souhaitent que Vert le Petit dispose de 450 logements supplémentaires d'ici 2016. Les travaux préparatoires ont d'ailleurs commencé.

Cette ambition représente 50 % du parc actuel.

Pourquoi les villes voisines comme Saint-Vrain, Vert-le-Grand, Champcueil ou Cerny, qui sont des communes à peu près similaires à la nôtre, annoncent des objectifs de 70 à 140 logements d'ici 2016 alors que Madame Labarre en annonce 3 à 4 fois plus ?

Cette position municipale ne nous surprend pas. Déjà, lorsque le quartier de la cheminée blanche, actuellement en construction, a été présenté en 2006 aux Vertois, on pouvait lire dans le rapport de la mairie pour le justifier qu'il était nécessaire de construire **470 logements à Vert-le-Petit d'ici 2015.**

Nous avons dénoncé la démesure de cette ambition mais de toute évidence nous n'avons pas été écoutés...

Nous avons prévenu des chiffres erronés de la municipalité qui faussaient sa perception du besoin réel de la commune. **L'INSEE confirma quelque mois plus tard nos propos** (la municipalité s'empressa cependant de préciser que les chiffres INSEE n'étaient pas officiels (sic)).

Au cours de l'élaboration du SCOT, l'État a confirmé un autre chiffre.

À savoir, **le nombre moyen de personnes par foyer**. Ce chiffre est très important puisqu'il oriente les études statistiques pour déterminer l'évolution des populations.

En 2006, la municipalité avait retenu le chiffre de 2,5 personnes par foyer. De notre côté, nous avons repris celui de l'INSEE soit 2,7. C'est ce 2,7 que l'État a demandé de prendre en compte pour l'élaboration du SCOT.

L'écart de 0,2 peut paraître dérisoire mais ce n'est pas le cas !

Avec le projet de quartier, il y aura environ 1100 logements à Vert-le-Petit d'ici 2010-2011.

- Si l'on prend le faux chiffre de la municipalité, cela donne 2750 habitants.
- Si l'on prend celui de l'INSEE confirmé par l'État, cela donne 2970 habitants.

Soit 220 habitants de plus que les prévisions de la municipalité !

Cela modifie complètement l'économie générale du village !

C'est pour cette raison que nous nous sommes élevés contre ce projet trop ambitieux et que nous avons demandé à la mairie de faire toutes les études nécessaires pour vérifier si nos infrastructures suffiraient. Toutes nos actions sont restées sans réponse. Aucune étude n'a été faite.

Autre obligation liée au SCOT : la répartition des logements sociaux dans les communes

Sujet épineux et très politisé.

Bien que Vert-le-Petit soit déjà n°2 dans ce domaine au sein de la CCVE (+ de 20 % de son parc d'habitation), la municipalité justifiait son projet de quartier par la nécessité absolue d'en créer d'autres.

Les instances de l'État sont venues préciser ce qu'elles attendaient exactement des communes dans cet effort.

Ainsi, seuls les grands pôles tels que Ballancourt, Mennecey et la Ferté Alais sont réellement concernés par l'objectif des 20 %. Pour les plus petites communes, l'État souhaite qu'elles atteignent 10% (beaucoup en sont très éloignées).

Aujourd'hui, nous confirmons qu'une des justifications majeures de la mairie pour la création du nouveau quartier était un faux prétexte.

Vert-le-Petit est très bien pourvu en logements sociaux, il n'y avait pas urgence dans notre commune contrairement à ce que la municipalité a voulu laisser croire.

Nous aurions pu avoir recours à une révision normale du POS avec toutes les études d'impact nécessaires à une bonne maîtrise des répercussions économiques et sociales d'un tel projet pour notre village, et non pas à une procédure d'urgence comme celle diligentée par la municipalité sans aucune réflexion à long terme.

**Mercredi 30 Janvier 2008
20h00 - salle du conseil
Il sera temps pour nous de nous prononcer
sur la circulation au sein de notre village**

IPNS – Association qualité de vie et urbanisme NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE
